

Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 3 mai 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Mesdames les conseillères M^e Guylaine Yelle agissant à titre de mairesse suppléante et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, directeur général et M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim.

Sont absents :

Monsieur le maire M^e Bernard Gagnon;
Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance.

2011-05-113

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 4 avril 2011
4. Comptes à payer – mois d'avril 2011

Réglementation

5. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville (projet de règlement n^o 1002)
6. Adoption du règlement n^o 1000 modifiant le règlement n^o 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ordonner l'installation de signalisation obligatoire d'interdiction d'arrêt sur une partie des rues Latour et des Pinsons
7. Adoption du règlement n^o 1001 décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence
8. Assemblée publique de consultation – premier projet de règlement n^o U-120-131
9. Adoption du second projet de règlement n^o U-120-131 modifiant le règlement de zonage n^o U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A

Comités

10. Comité de développement culturel – nomination d'un président
 11. Comité de l'embellissement – nomination membre citoyen
 12. Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs
 13. Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n^o UR-11-02 – approbation de travaux – 33, rue Brosseau – zone 12-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Claude Jean
-

14. Comité de consultation famille – recommandation CCF 11-04-02 – appellation jardin communautaire du secteur nord
15. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
16. Dépôt de rapports financiers 2010 – organismes intermunicipaux et régionaux

Personnel

17. Confirmation embauche – technicienne en prévention incendie – Service de sécurité incendie
18. Confirmation embauche – pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie
19. Embauche et inscriptions liste de réserve – pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie
20. Prolongation période de probation – pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie
21. Embauche et inscription liste de réserve – animateurs aux camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 10 juin au 31 décembre 2011
22. Embauche – inspecteur municipal – statut régulier – Service de l'urbanisme et de l'environnement

Contrats, mandats et acquisitions

23. Adjudication de contrat Trilogie groupe conseil – services professionnels en matière de technologie de l'information
24. Adjudication contrat Cimota inc. – travaux de scellement de fissures – Travaux publics
25. Adjudication contrat Tessier Récréo-Parc Inc. – acquisition d'équipement de mobilier de parcs – Service des loisirs, culture et vie communautaire
26. Adjudication contrat Le Groupe Sports-Inter Plus – acquisition de modules de planchodrome – Service des loisirs, culture et vie communautaire
27. Adjudication contrat Remises Réal Lamontagne Rive-Sud – acquisition d'abris de marqueurs – Service des loisirs, culture et vie communautaire
28. Adjudication contrat Transport Maurice Racicot & Fils inc. – fourniture de terre à potager et pierre concassée – jardin communautaire secteur nord
29. Mandat Alissa El-Hachem, notaire – servitude égout pluvial – 46 rue Champagne
30. Autorisation signature – protocole d'entente Canadien National – réfection passage à niveau boulevard du Millénaire
31. Autorisation signature – protocole d'entente avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) – jardins communautaires
32. Abrogation résolution n° 2004-05-224 – vente lot P-453 – ministère des Transports du Québec
33. Clarification de titre – déplacement et redressement ancienne courbe Bella-Vista
34. Autorisation excédent de coûts – mandats additionnels Teknika HBA inc. et Groupe ABS – travaux réfection et d'amélioration chemin Saint-Louis – règlement n° 983

Affaires courantes

35. Annulation soldes résiduaire – réalisation complète de l'objet des règlements
36. Autorisation ministère de la Famille et des Aînés - versement subvention au Carrefour Action Municipale et Famille
37. Dénonciation – entente intermunicipale d'entraide – sécurité incendie
38. Adoption Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire
39. Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie
40. Abrogation résolution n° 2011-01-023 – position de la Ville – demande à la CPTAQ utilisation à une fin autre que l'agriculture lots 3 078 503 et 3 078 517 (13, rue Principale) – Services paysagers Dominique Filion
41. Position de la Ville - demande à la CPTAQ utilisation à une fin autre que l'agriculture lots 3 078 503 et 3 078 517 (13, rue Principale) – Services paysagers Dominique Filion
42. Appui démarche R.É.V.É. – Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu
43. Appui et adhésion coalition – construction nouveau pont Champlain
44. Inscription et participation des membres du conseil – tournée provinciale – formation obligatoire en éthique et déontologie pour tous les élus municipaux

45. Dépôt de rapports de participation - formations, congrès, conférences et colloques
- Séminaire technique 2011 section Québec de l'Association canadienne d'alarme incendie qui s'est tenu le 3 février 2011;
 - Formation Utiliser le SÉAO en conformité avec la réforme législative de la COMAQ qui s'est tenue le 3 mars 2011.
46. Affaires nouvelles
47. Période de questions
48. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX GRANDBASILLOIS (19 h 32 à 20 h 15)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-05-114

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 4 avril 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-115

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois d'avril 2011

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois d'avril 2011 et représentant les déboursés suivants :

| | |
|---|----------------------|
| ➤ Fonds d'administration | 773 188,49 \$ |
| ➤ Fonds des dépenses en immobilisations | <u>51 256,11 \$</u> |
| | <u>824 444,60 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-10

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville (projet de règlement n° 1002)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Norman Perreault, pour la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir Wilfrid Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville.

2011-05-116

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1000 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ordonner l'installation de signalisation obligatoire d'interdiction d'arrêt sur une partie des rues Latour et des Pinsons

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1000;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 1000 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ordonner l'installation de signalisation obligatoire d'interdiction d'arrêt sur une partie des rues Latour et des Pinsons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-117

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1001 décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1001;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 1001 décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Assemblée publique de consultation – premier projet de règlement n° U-120-131

Madame la conseillère, M^e Guylaine Yelle explique à partir des documents qui sont disponibles pour l'assistance, le premier projet de règlement n° U-120-131 mentionné ici-bas ainsi que les conséquences de son adoption.

U-120-131 Modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A

La greffière par intérim précise que le premier projet de règlement n° U-120-131 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la procédure de demande d'approbation.

Le conseil municipal entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

2011-05-118

RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le second projet de règlement n° U-120-131;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du second projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-131 à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue lors de la présente séance, il y a lieu d'adopter sans modification le second projet de règlement n° U-120-131;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le second projet de règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-119

RÉSOLUTION

Comité de développement culturel – nomination d'un président

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement culturel a recommandé au conseil de nommer monsieur Richard Pelletier au poste de président lors de sa séance ordinaire tenue le 15 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de donner suite à la recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Richard Pelletier à titre de président du comité de développement culturel, pour la durée équivalente à la balance du terme à courir de son mandat, soit jusqu'au 7 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-120

RÉSOLUTION

Comité de l'embellissement – nomination membre citoyen

CONSIDÉRANT le poste vacant au sein du comité de l'embellissement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues suite à la parution d'un appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Afin de combler le poste vacant, de nommer madame Karine Dupuis à titre de membre citoyen du comité de l'embellissement, pour le terme à courir, soit jusqu'au 4 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des comités suivants :

Comité consultatif d'urbanisme

- Séance ordinaire – 19 avril 2011

Comité de consultation famille

- Séance ordinaire – 6 avril 2011

Comité de développement culturel

- Séance ordinaire – 15 mars 2011

Comité de l'embellissement

- Séance ordinaire – 7 avril 2011

2011-05-121

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-02 – approbation de travaux – 33, rue Brosseau – zone 12-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Claude Jean

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par monsieur Claude Jean, afin de procéder à l'installation d'un solarium trois saisons adossé au mur arrière de sa propriété située au 33, rue Brosseau, dans la zone 12-H, secteur soumis à un P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus s'intègrent bien à la construction existante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus respectent toutes les marges requises pour cette zone;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-11-02, adoptée le 19 avril 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n° UR-11-02, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 19 avril 2011, conformément à l'article 3.2.3 du règlement n° U-180 relatif aux P.I.I.A. et d'accepter les travaux prévus par monsieur Claude Jean prévoyant l'installation d'un solarium trois saisons de 12 pieds par 12 pieds adossé au mur arrière de sa propriété du 33, rue Brosseau, le tout selon les plans réalisés par « Auvents Multiples ». La toile, la structure d'aluminium ainsi que la jupe sous le solarium seront de la même couleur que le revêtement extérieur de la maison, soit de couleur beige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-122

RÉSOLUTION

Comité de consultation famille – recommandation CCF 11-04-02 – appellation jardin communautaire du secteur nord

CONSIDÉRANT la recommandation n° CCF 11-04-02 adoptée à la séance régulière du 6 avril 2011 du comité de consultation famille que l'appellation du jardin communautaire sur le terrain adjacent à la cour de l'école de la Mosaïque soit « Jardin des générations »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'appellation du jardin communautaire du secteur nord situé sur le terrain adjacent à la cour de l'école de la Mosaïque soit « Jardin des générations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu

- Séance extraordinaire – 8 mars 2011

Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 2 février 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 23 février 2011

Dépôt de rapports financiers 2010 – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des rapports financiers 2010 des organismes suivants :

- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;
- Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand;
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

2011-05-123

RÉSOLUTION

Confirmation embauche – technicienne en prévention incendie – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2010-11-295 adoptée le 1^{er} novembre 2010, madame Nathalie Gosselin été embauchée à titre de technicienne en prévention incendie au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation se terminera le 6 mai 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 15 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de madame Nathalie Gosselin, à compter du 7 mai 2011, au poste de technicienne en prévention incendie au Service de sécurité incendie, au salaire et aux conditions prévus dans la lettre d'entente autorisée par la résolution n° 2010-10-263, et dans les conventions collectives régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 et du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Basile-le-Grand (temps partiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-124

RÉSOLUTION

Confirmation embauche – pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2010-05-121 adoptée le 3 mai 2010, messieurs Gabriel Cournoyer, Alexandre Dépelteau et Patrick Tremblay ont été embauchés à titre de pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE leur période de probation se terminera le 15 mai 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 15 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de messieurs Gabriel Cournoyer, Alexandre Dépelteau et Patrick Tremblay, à compter du 16 mai 2011, aux postes de pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, à la classe 1 de l'échelle salariale et aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur et régissant les pompiers membres du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Basile-le-Grand (temps partiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-125

RÉSOLUTION

Embauche et inscriptions liste de réserve – pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le processus de recrutement de pompiers à temps partiel entrepris par l'administration;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la pompière Geneviève Poulin, due à un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer une liste de réserve;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 14 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'embaucher messieurs Patrick Harvey et Jean-Pierre Langlois à titre de pompiers à temps partiel, pour une période probatoire d'un an, au salaire de la classe 2 de l'échelle salariale.

Il est de plus résolu d'inscrire sur une liste de réserve messieurs Bruno Lambert et Sébastien Jutras à titre de pompiers à temps partiel.

Ces personnes sont embauchées aux conditions stipulées dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Basile-le-Grand (temps partiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-126

RÉSOLUTION

Prolongation période de probation – pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2010-05-121 adoptée le 3 mai 2010, le conseil embauchait monsieur Julien Leclair à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, lequel était assujéti à une période de probation d'un an;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Syndicat afin de prolonger la période de probation de Monsieur Leclair de 6 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 15 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De prolonger jusqu'au 15 novembre 2011, la période de probation de monsieur Julien Leclair à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-127

RÉSOLUTION

Embauche et inscription liste de réserve – animateurs aux camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 10 juin au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT le poste vacant à combler à la suite du désistement de madame Alexandra Lauzier embauchée par la résolution n° 2011-02-033, à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE d'autres désistements peuvent se produire comme c'est le cas chaque année;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Élise Lauzier à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour;

D'inscrire monsieur Michaël Péloquin sur la liste de réserve à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour;

Que les périodes de travail soient à temps partiel du 10 au 26 juin et du 27 août au 31 décembre 2011 et à temps complet du 27 juin au 26 août 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service, pour chacun des employés. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-128

RÉSOLUTION

Embauche – inspecteur municipal – statut régulier – Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission de monsieur Christian Gauthier, l'administration a entrepris des procédures de recrutement d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation et de recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 19 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à l'essai monsieur Pascal Caron-Savard à compter du 9 mai 2011, à titre d'inspecteur municipal, statut régulier, au Service de l'urbanisme et de l'environnement, au salaire de l'échelon 1 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-129

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Trilogie groupe conseil – services professionnels en matière de technologie de l'information

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres public pour des services professionnels en matière de technologie de l'information;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de l'enveloppe qualitative de cinq (5) soumissionnaires le 8 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire de conformité effectuée;

CONSIDÉRANT le pointage intérimaire attribué par le comité de sélection et l'ouverture de la deuxième enveloppe de deux (2) soumissionnaires le 14 avril 2011;

CONSIDÉRANT les pointages obtenus à savoir :

| Compagnie | Montant | Pointage final |
|-------------------------|----------------|-----------------------|
| Trilogie groupe conseil | 62 795,46 \$ | 21,18 |
| T3i inc. | 75 532,28 \$ | 16,15 |

CONSIDÉRANT l'analyse du comité de sélection et la recommandation du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De retenir le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Trilogie groupe conseil et d'adjuger le contrat pour des services professionnels en matière de technologie de l'information, pour un montant annuel estimé à 62 795,46 \$, toutes taxes incluses, conformément au devis d'appel d'offres et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-130

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Cimota inc. – travaux de scellement de fissures – Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de quatre (4) entrepreneurs pour le contrat de scellement de fissures;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de quatre (4) soumissions le 13 avril 2011;

| Entrepreneur | Montant |
|----------------------------|----------------|
| Cimota inc. | 15 539,37 \$ |
| Scellements J.F. inc. | 20 176,12 \$ |
| Construction DJL | 20 364,09 \$ |
| Groupe Lefebvre (MRP) inc. | 21 867,90 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation présentées par le directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Cimota inc., pour le contrat de scellement de fissures au montant de 15 539,37 \$, toutes taxes incluses, conformément aux conditions décrites à la soumission telle que produite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-131

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Tessier Récréo-Parc Inc. – acquisition d'équipement de mobilier de parcs – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition d'équipement de mobilier de parcs;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 14 avril 2011;

| Entrepreneur | Montant |
|-----------------------------|----------------|
| Tessier Récréo-Parc Inc. | 28 329,08 \$ |
| Les industries Simexco inc. | 33 613,57 \$ |
| Jambette Évolujoux | 33 876,74 \$ |

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'acquérir du mobilier supplémentaire puisque les items sont aux prix unitaires et qu'une dépense de 35 000 \$ était prévue au fonds de roulement pour cette acquisition;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation présentées par le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Tessier Récréo-Parc Inc., pour l'acquisition d'équipement de mobilier de parcs au montant de 28 329,08 \$, toutes taxes et transport inclus, conformément aux conditions décrites à la soumission telle que produite;

D'autoriser l'achat de mobiliers supplémentaires auprès du même fournisseur soit trois (3) tables à pique-nique et trois (3) unités de recyclage aux prix unitaires respectifs de 835 \$ et 1 250 \$, toutes taxes et transport inclus.

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 34 620,03 \$, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de quatre (4) versements annuels égaux et consécutifs de 6 924 \$ et un cinquième de 6 924,03 \$, payables à compter de 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-132

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Le Groupe Sports-Inter Plus – acquisition de modules de planchodrome – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs pour l'acquisition de modules de planchodrome;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 14 avril 2011;

| Entrepreneur | Montant |
|---|----------------|
| Le Groupe Sports-Inter Plus | 12 253,78 \$ |
| Distribution Sports Loisirs Installation inc. | 13 118,46 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation présentées par le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Le Groupe Sports-Inter Plus, pour l'acquisition de modules de planchodrome au montant de 12 253,78 \$, toutes taxes incluses, conformément aux conditions décrites à la soumission telle que produite.

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 12 253,78 \$, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de quatre (4) versements annuels égaux et consécutifs de 2 450,76 \$ et un cinquième de 2 450,74 \$, payables à compter de 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-133

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Remises Réal Lamontagne Rive-Sud – acquisition d’abris de marqueurs – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la recherche de prix faite auprès de deux (2) fournisseurs pour l’acquisition d’abris de marqueurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des acquisitions est sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception des prix de deux (2) fournisseurs à savoir :

| Fournisseur | Montant |
|----------------------------------|-------------|
| Remises Réal Lamontagne Rive-Sud | 5 590,02 \$ |
| Cabanons Fontaine | 6 000,00 \$ |

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 11 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition déposée par Remises Réal Lamontagne Rive-Sud pour l’acquisition de trois (3) cabanons, finis en contreplaqué, pour un montant total de 5 590,02 \$, toutes taxes incluses, conformément à l’offre déposée en date du 9 avril 2011.

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 5 590,02 \$, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de quatre (4) versements annuels égaux et consécutifs de 1 118 \$ et un cinquième de 1 118,02 \$, payables à compter de 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-134

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Transport Maurice Racicot & Fils inc. – fourniture de terre à potager – jardin communautaire secteur nord – surplus non affectés

CONSIDÉRANT la recherche de prix faite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de terre à potager pour le jardin communautaire du secteur nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des acquisitions est sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception des prix de trois (3) fournisseurs à savoir :

| Fournisseur | Prix |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Transport Maurice Racicot & Fils inc. | 28,83 \$ / verge ³ |
| Daniel William Transport Enr. | 29,06 \$ / verge ³ |
| Matériaux paysagers Savaria Ltée | 30,69 \$ / verge ³ |

CONSIDÉRANT QU’environ 160 verges³ de terre à potager et 60 tonnes métriques de pierre concassée sont nécessaires pour la réalisation du jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011 a été accordé à Construction DJL par la résolution n° 2011-01-016 adoptée à la séance ordinaire du conseil le 17 janvier 2011;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 19 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition déposée par Transport Maurice Racicot & Fils inc. pour la fourniture de terre à potager, au prix unitaire soumis, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'offre déposée en date du 13 avril 2011;

D'acquérir de Construction DJL la pierre concassée nécessaire à la réalisation du jardin communautaire pour un montant maximal de 1 250 \$, toutes taxes incluses.

Il est de plus résolu d'acquitter les présentes dépenses d'un montant maximal de 6 250 \$, toutes taxes incluses, à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-135

RÉSOLUTION

Mandat Alissa El-Hachem, notaire – servitude égout pluvial – 46 rue Champagne

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'était engagée en 1994 à abandonner la servitude d'égout pluvial couvrant près de la moitié du terrain sis au 46, rue Champagne;

CONSIDÉRANT QUE le notaire de l'époque aurait omis d'annuler la servitude en question;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient présentement deux (2) servitudes sur le terrain du 46, rue Champagne dont une qui n'est plus utile;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De mandater M^e Alissa El-Hachem, notaire, aux frais de la Ville, pour l'abandon de la servitude et l'enregistrement de l'acte notarié.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-136

RÉSOLUTION

Autorisation signature – protocole d'entente Canadien National – réfection passage à niveau boulevard du Millénaire

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations prévoit une somme de 50 000 \$ pour la réfection du passage à niveau du boulevard du Millénaire;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National estime le coût des travaux à 84 200 \$ dont 41 300 \$ sont aux frais de la Ville selon le protocole d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le Canadien National relativement à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 19 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Pour défrayer la présente dépense, il est résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 50 000 \$, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs de 10 000 \$, payables à compter de 2012.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, ou en son absence la maire suppléant, et la greffière par intérim, ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Canadien National, ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-137

RÉSOLUTION

Autorisation signature – protocole d'entente avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) – jardins communautaires

CONSIDÉRANT QUE l'APES souhaite renouveler l'entente concernant le jardin communautaire aménagé l'été dernier au parc du Pont de Pruche;

CONSIDÉRANT le projet d'aménager un deuxième jardin adjacent à la cour de l'école de la Mosaïque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville permet à l'APES d'utiliser une superficie de 1 585 mètres carrés à même le parc du Pont de Pruche et 2 458 mètres carrés d'un terrain adjacent à la cour de l'école de la Mosaïque afin de permettre à l'organisme d'aménager les jardins communautaires;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 9 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES), initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-138

RÉSOLUTION

Abrogation résolution n° 2004-05-224 – vente lot P-453 – ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée, par la résolution n° 2004-05-224, à céder au ministère du Transport du Québec le lot 3 078 181 (anciennement P-453) situé sur la route 116;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a émis un chèque au nom de la Ville à titre d'indemnité pour cette cession;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une recherche de titres, il s'est avéré que la Ville n'était pas propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE la cession ne peut donc pas avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution n° 2004-05-224 prévoyant la cession;

De contacter le ministère du Transport du Québec afin de l'aviser que la Ville n'est pas en mesure de se procurer un titre valable pour le lot convoité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-139

RÉSOLUTION

Clarification de titre – déplacement et redressement ancienne courbe Bella-Vista

CONSIDÉRANT l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales permettant au conseil municipal d'adopter par résolution une description technique préparée par un arpenteur-géomètre afin de rendre conforme aux titres l'assiette d'une voie publique;

CONSIDÉRANT la cession de lots situés dans l'emprise de l'ancienne courbe Bella-Vista réalisée par le promoteur Les Immeubles Anchoyage Construction inc. en 2003, conformément à la résolution n° 2003-385, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne courbe Bella-Vista n'a pas été fermée, mais plutôt déplacée et redressée;

CONSIDÉRANT la demande d'une notaire reçue le 18 novembre 2010 de décréter la fermeture de l'ancienne courbe Bella-Vista afin de régulariser la chaîne de titres pour le lot 3 303 199 cadastre du Québec, anciennement le lot 471-281 de la Paroisse de Saint-Bruno, actuellement en instance de vente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots situés dans l'emprise de l'ancienne courbe pourraient faire l'objet d'une demande similaire;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière par intérim, M^e Marie-Christine Lefebvre, en date du 12 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De constater le déplacement et le redressement de l'ancienne courbe Bella-Vista conformément au plan de compilation de Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, portant la minute n° 3066, enregistré en date du 2 décembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-140

RÉSOLUTION

Autorisation excédent de coûts – mandats additionnels Teknika HBA inc. et Groupe ABS – travaux réfection et d'amélioration chemin Saint-Louis – règlement n° 983

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et d'amélioration du chemin Saint-Louis sont décrétés par le règlement n° 983;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de surveillance des travaux a été donné à Teknika HBA inc. par la résolution n° 2010-07-187 adoptée le 5 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux a été donné à Groupe ABS par la résolution n° 2010-07-188 adoptée le 5 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux s'est échelonnée sur une période plus longue que prévue nécessitant donc une prolongation de la surveillance et du contrôle qualitatif pour des montants respectifs de 23 000 \$ et de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses additionnelles sont disponibles au règlement d'emprunt n° 983;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 19 avril 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'accorder un mandat additionnel pour la surveillance des travaux à Teknika HBA inc pour un montant de 23 000 \$, toutes taxes incluses.

Il est de plus résolu d'accorder un mandat additionnel pour le contrôle qualitatif des matériaux à Groupe ABS pour un montant de 4 000 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-141

RÉSOLUTION

Annulation soldes résiduaire – réalisation complète de l'objet des règlements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'Annexe A faisant partie intégrante de la présente, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A, pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De modifier les règlements identifiés à l'Annexe A de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'Annexe A;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'Annexe A;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe A. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'Annexe A.

Il est de plus résolu d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'Annexe A.

Il est également résolu de demander au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe A.

Une copie certifiée conforme de la présente résolution sera transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-142

RÉSOLUTION

Autorisation ministère de la Famille et des Aînés – versement subvention au Carrefour Action Municipale et Famille

CONSIDÉRANT la Convention de modification au Protocole d'entente pour la mise à jour d'une politique municipale et la réalisation de la démarche Municipalité Amie des Aînés, dans laquelle la Ville autorise le ministère de la Famille et des Aînés à procéder au versement d'un montant de 5 200 \$ au Carrefour Action Municipale et Famille;

CONSIDÉRANT QUE la subvention versée par le ministère de la Famille et des Aînés servira à aider le Comité de consultation famille de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 11 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le ministère de la Famille et des Aînés à verser une subvention de 5 200 \$ directement au Carrefour Action Municipale et Famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-143

RÉSOLUTION

Dénonciation – entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'entente d'entraide mutuelle signée en 2004 par 15 municipalités, soit Beloeil, Chambly, McMasterville, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Mathias-sur-le-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cette entente devra être renouvelée en avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE, pour être modifiée, l'entente doit être dénoncée au plus tard dans les six (6) mois précédant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie exonère les municipalités signataires quant à leur responsabilité civile dans le cas où il est respecté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chambly n'a pas adhéré au schéma de couverture de risques, exposant ainsi les municipalités intervenant sur son territoire à des poursuites éventuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ne prévoit pas que la municipalité recevant assistance, en plus d'assumer la responsabilité des dommages, prendra faits et cause pour la municipalité prêtant assistance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De dénoncer l'entente d'entraide mutuelle échéant en avril 2012 et en conséquence, d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-144

RÉSOLUTION

Adoption Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire – révisé le 11 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire exige, comme condition d'admissibilité au programme de subvention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, que les projets présentés soient ceux ciblés comme prioritaires à court terme à notre plan d'intervention;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de bris de conduites d'eau en 2010 et les infrastructures âgées des rues avec fossés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à la révision complète de l'ensemble des segments de rues compris au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 19 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, révisé en date du 11 mars 2011, comme déposé et dont copie initialée par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-145

RÉSOLUTION

Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand est préoccupé par le problème de l'obésité qui est en constante croissance au Québec;

CONSIDÉRANT le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids déposé par le gouvernement du Québec en 2006;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce plan d'action, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'est engagé à encourager les municipalités à poursuivre et accentuer leurs efforts en matière de qualité de vie, notamment en créant des environnements propices à la pratique régulière d'activités physiques, à une saine alimentation et en invitant les municipalités à signer une proposition de Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand veut poursuivre et accroître ses initiatives favorables aux saines habitudes de vie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, la Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie, et de nommer madame la conseillère Marie Ginette Lafrance responsable de la déclaration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-146

RÉSOLUTION

Abrogation résolution n° 2011-01-023 – position de la Ville – demande à la CPTAQ utilisation à une fin autre que l'agriculture lots 3 078 503 et 3 078 517 (13, rue Principale) – Services paysagers Dominique Filion

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par la résolution n° 2011-04-089 adoptée à la séance du conseil du 4 avril 2011, abandonné les procédures réglementaires quant au règlement n° U-120-129 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet de règlement sera déposé à la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution n° 2011-01-023 relativement à la position de la Ville quant à une demande à la CPTAQ afin d'autoriser une utilisation à une fin autre que l'agriculture les lots 3 078 503 et 3 078 517 par les Services paysagers Dominique Filion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-147

RÉSOLUTION

Position de la Ville - demande à la CPTAQ utilisation à une fin autre que l'agriculture lots 3 078 503 et 3 078 517 (13, rue Principale) - Services paysagers Dominique Filion

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Filion désire obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour opérer son entreprise d'aménagement paysager et de pépinière en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions réglementaires municipales en vigueur, l'utilisation de bâtiment agricole pour l'installation de bureaux et pour l'entreposage de machinerie et marchandise n'est pas autorisée;

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage déposée par Monsieur Filion afin de régulariser sa situation;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 28 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entrepris les démarches nécessaires à la modification de la réglementation en vigueur par l'adoption, le 4 avril 2011, du premier projet de règlement n° U-120-131 afin de modifier le règlement de zonage n° U-120 en introduisant des dispositions spécifiques permettant aux établissements agricoles d'exploiter une pépinière dans la zone 76-A;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'informer la CPTAQ :

Que la demande déposée par Services paysagers Dominique Filion pour l'utilisation des lots 3 078 503 et 3 078 517 à une fin autre que l'agriculture n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage n° U-120 actuellement en vigueur;

Que le conseil a entrepris les procédures de modification du règlement de zonage n° U-120 par l'adoption du premier projet de règlement n° U-120-131, le 4 avril 2011, visant à rendre l'entreprise conforme;

Qu'un avis préliminaire a été demandé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu sur la conformité du projet de règlement n° U-120-131 aux dispositions du schéma d'aménagement;

Qu'il n'y a aucun espace disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole permettant des services d'aménagement paysager complémentaires à l'exploitation d'une pépinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-148

RÉSOLUTION

Appui démarche R.É.V.É. – Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu pour le projet R.É.V.É. en date du 24 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est d'accroître leur pouvoir d'agir collectif en leur permettant d'être maître chez-eux et en déterminant leurs priorités et leurs moyens d'action en matière de développement social;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été déposée à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C.V.R. a adopté en janvier dernier la résolution n° 11-01-038 appuyant la Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu dans ses démarches visant l'obtention d'une aide financière de la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme d'argent n'est disponible au budget de la Ville afin d'appuyer financièrement la démarche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu dans ses démarches visant la réalisation du projet R.É.V.É.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-149

RÉSOLUTION

Appui et adhésion coalition – construction nouveau pont Champlain

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Delcan sur l'état du pont Champlain qui conclut que « Les défaillances et les risques associés sont tels que le pont Champlain doit être remplacé par une nouvelle structure, et qu'un processus rapide doit être enclenché afin que le remplacement commence le plus tôt possible »;

CONSIDÉRANT QUE le pont Champlain est le pont le plus achalandé au Canada, avec ses 60 millions de déplacements annuellement et qu'il constitue une infrastructure stratégique pour la Rive-Sud de Montréal, la Ville de Montréal, le Québec et l'est du Canada. D'ailleurs, une partie importante des biens exportés de l'est du Canada vers les États-Unis transite par le pont Champlain;

CONSIDÉRANT QUE les études de pré faisabilité du consortium BCDE sur la structure qui remplacera le pont Champlain sont terminées depuis l'automne dernier;
CONSIDÉRANT QUE le pont Champlain est le principal lien routier qui relie à l'île de Montréal les automobilistes et les utilisateurs du transport en commun de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la voie réservée en sens inverse sur le pont Champlain était qualifiée de mesure temporaire lors de son instauration en 1978 et que les utilisateurs du transport en commun de la Rive-Sud sont en droit d'avoir une infrastructure de transport en commun fiable, efficace et sécuritaire;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'une éventuelle coalition de tous les partenaires de la Rive-Sud et de la région de Montréal dans le but de trouver les moyens nécessaires pour sensibiliser les gouvernements fédéral et provincial à l'importance de construire dans les meilleurs délais un nouveau pont;

CONSIDÉRANT la demande d'appui et d'adhésion de la Ville de Brossard à une éventuelle coalition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la Ville de Brossard dans ses démarches auprès des différents gouvernements et d'adhérer à l'éventuelle coalition pour la construction d'un nouveau pont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-05-150

RÉSOLUTION

Inscription et participation des membres du conseil – tournée provinciale – formation obligatoire en éthique et déontologie pour tous les élus municipaux

CONSIDÉRANT la formation obligatoire en éthique et déontologie pour tous les élus municipaux offerte par l'Union des municipalités du Québec en vertu du projet de loi n° 109 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'y déléguer tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que tous les membres du conseil soient autorisés à participer à la formation obligatoire en éthique et déontologie pour tous les élus municipaux de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra dans différentes régions de la province, entre les 29 avril 2011 et 24 septembre 2011, et que leurs frais d'inscription au montant de

91,14 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement soient défrayés par la municipalité.

Il est de plus résolu que les membres du conseil participants devront faire rapport écrit au conseil, lequel rapport sera déposé en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation - formations, congrès, conférences et colloques

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- du directeur adjoint du Service de sécurité incendie, monsieur Sylvain Labrecque, au Séminaire technique 2011 section Québec de l'Association canadienne d'alarme incendie qui s'est tenu le 3 février 2011;
- du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, à la formation Utiliser le SÉAO en conformité avec la réforme législative de la COMAQ qui s'est tenue le 3 mars 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS (21 h 15 à 21 h 37)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-05-151

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^E GUYLAINE YELLE
Mairesse suppléante

M^E MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE
Greffière par intérim